

Parking de la Mairie - Remplacement des équipements de péage

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les équipements de péage du parking Mairie, installés lors de la mise en service en 1991 par une société qui a arrêté son activité depuis, posent des difficultés de gestion quotidienne.

En effet, ces matériels sont l'objet de nombreuses pannes induisant pertes de recettes et baisse de la qualité du service rendu aux usagers, et ne sont, par ailleurs, pas programmés pour passer le cap de l'an 2000.

Compte tenu des difficultés de maintenance dues à la disparition de la société et à la vétusté du matériel, il convient de procéder à son remplacement.

Le montant de l'opération est estimé à 1 200 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir, à signer les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 1999.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Voirie-Réseaux-Transports et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 1998.